

Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 16 mai 2024

L'an 2024 et le 16 Mai à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de FOUCHARD Mikaël, Maire

Présents : M. FOUCHARD Mikaël, Maire, Mmes : BOURDAIS Isabelle, CHEVALIER Marie-Bernard, DASSE Claudine, DUGAST Mireille, MM : CROUILLERE Stéphane, FORGET Nicolas, GODET Roger, ROUZIER Thomas, SENEGON Sébastien

Absent(s) ayant donné procuration : M. RAVAND Jean-Claude à M. CROUILLERE Stéphane

Absent(s) : Mme REGNAULD Virginie, M. CRAVEIA Jacques

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOURDAIS Isabelle

Personne extérieure : Mr POISSON Jean-Luc

Délibération N° 2024-23- (11 pour)

Objet de la délibération : Emprunt immobilier

Mr le Maire rappelle que pour les besoins de financement d'un achat immobilier, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 120 000 €.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des offres de financement et les conditions générales proposées par deux banques avec deux propositions chacune, et après en avoir délibéré, Décide de choisir le Crédit Agricole :

Montant : 120 000 €

Durée : 15 ans à taux fixe 3,82 %

Objet du prêt : Achat d'un bien immobilier

Echéance et périodicité : Echéance trimestrielle

Frais de dossier : 150 €

Mr le Maire est autorisé à signer l'ensemble des documents relatif au contrat de prêt ci-dessus.

Délibération N° 2024-24- (11 pour)

Objet de la délibération : Décision Modificative N°1

Afin de pouvoir régulariser des annulations de titres le conseil municipal décide à l'unanimité de faire les modifications budgétaires suivantes :

section fonctionnement

compte 673 +100 €

compte 615228 -100 €

Délibération N° 2025-25- (11 pour)

Objet de la délibération : Tarifs cantine pour l'année 2024/2025

Mr le Maire fait part au conseil que les tarifs de la cantine pour l'année 2024/2025 restent inchangés :

tarif enfant permanent 4 jours impératif 4,50 €

tarif enfant occasionnel 5,80 €

tarif adulte 6,50 €

tarif P.A.I 1,50 €

Le prestataire Scolarest est reconduit pour l'année scolaire à venir

Délibération N° 2025-26- (11 pour)

Objet de la délibération : Tarifs garderie 2024-2025

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de laisser les tarifs comme l'année précédente.

- **Garderies permanentes** :

175 € par enfant pour l'année pour la garderie du matin ou du soir

230 € par enfant fréquentant les deux garderies

Cette participation est payable 50 % à l'inscription et le solde à la fin de l'école auprès du Trésor Public.

- **Garderies occasionnelles** :

Tarif unique 5,30 € la garderie

Le règlement est effectué fin juin auprès du Trésor Public.

La garderie est ouverte jusqu'à 18h30, tout retard sera facturé 15 € le 1/4 h.

Questions diverses :-

Pot/Fleurs/terre

Entretien herbe

Point sur commerce

Félicitations pour le citystade

Incivilité poubelles

Le Maire clôt la séance à 20 h 33